

HONORAIRES DE L'AGENCE

P Vente :

- De 0 € à 100 000 € - Forfait de 9000 € TTC à la charge du vendeur
- De 100 001 € à 200 000 € - Forfait de 12 000 € TTC à la charge du vendeur
- De 201 000 € à 300 000 € - Forfait de 16 000 € TTC à la charge du vendeur
- De 301 000 € à 500 000 € - Forfait de 25 000 € TTC à la charge du vendeur
- Au-delà de 501 000 € - 5% TTC du prix de vente à la charge du vendeur

P Recherche immobilière (chasse) :

Honoraires 5% TTC du prix de vente du bien, à la charge de l'acquéreur, avec un minimum de 6 000€ TTC (uniquement dus en cas de succès de notre mission et réglés à la signature de l'acte authentique chez le notaire).

P Investissement immobilier (neuf ou résidence gérée) :

Si nous réalisons une prestation d'intermédiaire dans le cadre d'une acquisition d'un bien dans le neuf, auprès d'un promoteur ou dans une résidence gérée (commercialisée par un professionnel du domaine), nous percevons une rémunération directement de la part de la société qui nous autorise à commercialiser le bien.

P Conseil (étude patrimoniale) :

Si nos conseils débouchent sur un investissement réalisé par notre intermédiaire, nos conseils sont gratuits quelque soit le nombre de rendez-vous, d'entretiens téléphoniques ou de correspondances (mails ou courriers).

Dans le cas contraire, nous facturons nos conseils sur la base de 100 € HT par heure.

P Recherche d'un financement :

Nos frais de dossiers sont de 1% du montant emprunté, avec un minimum de 2000€.

P Recherche d'une assurance emprunteur :

Nos frais de dossiers sont forfaitaires à hauteur de 300€ par emprunteur.